

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2020

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 8 juillet 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2020

N° 20-06-01

OBJET :
Election du Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

DENIS Philippe – DECHANDON Jacques – MORERE Solange – GRANGIER Gilles – PAULET Mireille – ALLANCHE Gérard – PEREIRA Arlette – BERNE Guy – NIGAY Geneviève – BECUWE Christian – BOICHON Suzanne – CHEVALLIEZ Régine – CONSIGNY Edith – DUCROS Daniel – BRUNET Marie-Hélène – GRANGE Gérard – GRANGE Serge – FRANCHINI Michel – PALLEY Christine – DE ALMEIDA Joaquim – ROCHETTE Thomas – BENNICI Céline – THOLLOT Lydie – HUBERT André – DUBESSET Georges – BOUILHOL Marie-Hélène – MONTELMARD Romain.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

PION Françoise à DECHANDON Jacques – DESBREE Aurélie à MONTELMARD Romain.

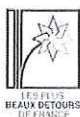
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020

Affichage : 07/07/2020



OBJET DE LA DELIBERATION

ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

Sous la présidence de Monsieur Christian BECUWE, le plus âgé des membres du conseil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Philippe DENIS est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 29

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Monsieur Philippe DENIS a obtenu 24 voix (vingt-quatre).

Monsieur Philippe DENIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin comptabilise 24 suffrages exprimés pour M. Philippe DENIS.

- **PROCLAME** Monsieur Philippe DENIS, Maire de la commune de Saint-Galmier et le déclare installé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 8 juillet 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200705-20-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2020

Affichage : 07/07/2020